

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 119/2026 REGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS, NAVETTE ET LIVRES » - FIXATION
DES PARTICIPATIONS SENIORS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, sur la régie de recettes communale qui permet d'encaisser la participation des seniors aux manifestations, activités et sorties organisées par la Ville à leur bénéfice,

Considérant que le Conseil Municipal est traditionnellement appelé à fixer les droits, tarifs, redevances et locations,

Après examen en Commission des Finances réunie le 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les participations demandées pour la sortie « Folie Flore 2026 » :

- 20 € pour les Wasselonnais
- 30 € pour les non-Wasselonnais,

PRECISE que ces montants demeureront inchangés les années suivantes pour cette sortie, jusqu'à délibération contraire.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le .1er.septembre 2026

**pour le Maire empêché
LE 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE**

Jean-Philippe HARTMANN